

AVIS PUBLIC



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), sur la demande approuvant :

- pour une partie du troisième étage du bâtiment situé au 2065, rue Sherbrooke Ouest, l'usage « activité communautaire ou socioculturelle », et ce, conformément au paragraphe 2° de l'article 303 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1238449002];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 7 mars 2023, à 18 h 30, à la salle Espace citoyens(nes), 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Fait à Montréal, le 18 février 2023

Le Secrétaire d'arrondissement,
Fredy Alzate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie